



Règlements du concours

Gagnez votre participation gratuite à La Boucle Vidéotron 2025 du Grand défi Pierre Lavoie

1. Organisateur

Le concours est organisé par la Ville de Lévis.

2. Période d'inscription au concours

La période d'inscription au concours débute le 9 avril 2025 et se termine le 22 avril 2025 à 23 h 59.

3. Admissibilité et conditions de participation

Pour être une candidate ou un candidat admissible au concours, il faut :

- Être citoyenne ou citoyen de la Ville de Lévis;
- Être âgé de 18 ans ou plus;
- Être en bonne forme physique;
- Posséder un vélo conforme pour effectuer l'épreuve du 135km (consultez la [liste des vélos autorisés](#));
- Ne pas être déjà inscrit à l'événement du 14 juin 2025;
- Ne pas être un membre du personnel de la Ville de Lévis.

Une seule candidature par personne, pour soi-même, est permise. Les personnes gagnantes seront invitées à participer à une séance d'entraînement facultative au mois de mai et à se présenter ensemble à la ligne de départ le 14 juin prochain, selon les directives du Grand défi Pierre Lavoie et de la Ville de Lévis.

4. Comment participer

Pour participer :

- [Remplir le formulaire en ligne de participation au concours](#)
- Fournir vos coordonnées
- Accepter ce règlement

5. Sélection des gagnantes et des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par la Direction des communications et de l'interaction citoyenne de la Ville de Lévis le 23 avril 2025 pour déterminer les 15 personnes gagnantes parmi toutes les candidatures reçues et admissibles au concours.

Les gagnantes et les gagnants seront contactés par téléphone par un représentant de la Ville de Lévis entre le 23 et le 28 avril 2025. Si la Ville n'a pas été en mesure de joindre une personne gagnante après le 28 avril ou si la personne gagnante se désiste, elle procédera au tirage d'une autre personne.

La participation des personnes gagnantes à La Boucle Vidéotron 2025 sera officialisée une fois que leur formulaire d'inscription à la Boucle Vidéotron 2025 sera soumis directement auprès du Grand défi Pierre Lavoie. Le lien vers le formulaire à remplir sera envoyé par un représentant de la Ville de Lévis.

Le défaut de déposer ces formulaires avant le 2 mai 2025 entraînera l'exclusion de la candidate ou du candidat et la Ville de Lévis procédera alors au tirage d'une autre gagnante ou d'un autre gagnant.

6. Annonce des gagnants

La liste des gagnantes et des gagnants sera disponible sur le site web de la Ville de Lévis à l'adresse ville.levis.qc.ca/concourslaboucle lorsque toutes les gagnantes et les gagnants auront été contactés et auront confirmé leur présence.

7. Description des prix

Les personnes gagnantes remporteront l'une des 15 participations gratuites d'une valeur de 325 \$ chacune au parcours de La Boucle Vidéotron le 14 juin 2025. Les gagnants doivent répondre aux critères d'admissibilité au concours, respecter les modalités d'inscription du Grand défi Pierre Lavoie et être disponibles le 14 juin.

Les participations gratuites ne sont pas transférables à d'autres personnes et ne peuvent être échangées contre de l'argent.

Les personnes gagnantes seront invitées à participer à une séance d'entraînement facultative et à se présenter ensemble à la ligne de départ le 14 juin prochain.

Chaque gagnante et gagnant recevra également les mêmes privilèges, services et objets promotionnels que tous les autres participants à La Boucle Vidéotron offerts par le Grand défi Pierre Lavoie. Toutes les personnes qui participent au concours consentent à ce que la Ville de Lévis collecte leurs informations personnelles qui pourront être partagées avec le Grand défi Pierre Lavoie dans l'administration du concours. Les informations seront supprimées par la suite.

8. Consentement à la collecte des informations confidentielles

Toutes les personnes qui participent au concours consentent à ce que la Ville de Lévis collecte leurs informations (nom, adresse, courriel et numéro de téléphone) uniquement pour contacter les gagnantes et les gagnants, confirmer leur lieu de résidence et communiquer avec eux jusqu'à la journée de l'événement. Ces informations pourront être partagées avec le Grand défi Pierre Lavoie dans l'administration du concours. Les informations seront supprimées par la suite. Les participantes et les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment, ce qui entraînera l'annulation de leur participation au concours.

Les informations personnelles des participantes et participants seront traitées de manière confidentielle et conformément à la législation sur la protection des renseignements personnelles en vigueur.

9. Consentement à l'utilisation de l'image

En participant, les gagnantes et les gagnants du concours acceptent d'être filmées et/ou photographiées pendant la journée du 14 juin 2025 et acceptent que leur image et leur voix (photos et/ou vidéo) puissent être utilisées par la Ville de Lévis sur leurs différentes plateformes.

10. Responsabilité

L'événement de La Boucle Vidéotron est organisé par l'équipe du Grand défi Pierre Lavoie et les personnes gagnantes devront se conformer à la procédure d'inscription et au formulaire d'engagement du participant de cet organisme pour officialiser leur participation à l'événement. La participante ou le participant reconnaît que la pratique d'une activité cycliste comporte des dangers et des risques réels de blessures ou d'accidents. Il déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques et accepte librement et volontairement de les courir.

La Ville de Lévis décline toute responsabilité pour tout dommages. Sa responsabilité se limite uniquement à l'organisation du tirage des 15 participations gratuites à La Boucle Vidéotron 2025, à la planification d'une séance d'entraînement facultative et à la réunion des gagnantes et gagnants au point départ le 14 juin prochain.

11. Acceptation du règlement

En participant, vous acceptez le règlement du concours et vous consentez également à respecter les modalités d'inscription et les exigences du Grand défi Pierre Lavoie pour votre participation au parcours de La Boucle Vidéotron 2025. Pour toutes questions concernant ces dernières, consultez [la foire aux questions du Grand défi Pierre Lavoie](#).